RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

10 Decibels

société par actions simplifiée
au capital de mille (1000) euros
siège social : [redacted]
en cours d'immatriculation
(la "**Société**")

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Monsieur Clément Jean Julien Lecerf, associé, demeurant [redacted] a souscrit 5300 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de cinq cent trente (530€) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de cinq cent trente (530) euros.

William Philippe Vitali, associé, demeurant [redacted] a souscrit 4300 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de quatre cent trente (430) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de quatre cent trente (430) euros.

Pierre Emmanuel Jean Marie Christain, associé, demeurant [redacted] a souscrit 100 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de dix (10) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de dix (10) euros.

Chloé Justine Dora Sauvi, associé, demeurant [redacted] a souscrit 100 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de dix (10) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de dix (10) euros.

Marie-Ange Véronique Dorothée Pyrmée, associé, demeurant [redacted] a souscrit 100 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de dix (10) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de dix (10) euros.

Guillaume Yann Lanchec, associé, demeurant [redacted] a souscrit 100 actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, soit un montant total d'apport de dix (10) euros.
Cet associé a libéré en numéraire, à la souscription, un montant total de dix (10) euros.

Les dix mille (10000) actions d'origine, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, forment le capital initial dont les apports en numéraire représentent un montant de mille (1000) euros.

C.L. W.V. P.C. C.S. M.P. G.L.

Les actions ont été libérées en totalité à la souscription ainsi qu'il résulte de l’attestation du dépositaire des fonds l'étude notariale Vincennes M&B Notaires (Valérie MESNAGER et Antoine BASSOT Notaires), située [redacted]

Fait à Paris, le

22/07/2025

[redacted]

Monsieur Clément Lecerf
Associé et Président

[redacted]

Monsieur William Vitali
Associé

[redacted]

Monsieur Pierre Christain
Associé

[redacted]

Madame Chloé Sauvi
Associé

[redacted]

Madame Marie-Ange Pyrmée
Associé

[redacted]

C.L. W.V. P.C. C.S. M.P. G.L.

Monsieur Guillaume Lanchec
Associé